

« 3IM »
Société Civile Immobilière
Au capital de 500,00 Euros
Siège social : 25 rue Caron
91200 ATHIS MONS

R.C.S. : EVRY 943 850 925

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt quatre septembre,
A onze heures,

Les associés de la société « 3IM », se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du gérant.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Ayaz KHAN**, détenant **80** parts sociales,
- **Madame Saïma KHAN**, détenant **20** parts sociales,

Soit un total de **100** parts sociales sur les **100** parts sociales composant le capital social de la société.

Monsieur Ayaz KHAN préside la séance en qualité de gérant de la société.

Le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et que les résolutions sont prises à la majorité requise par les statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la cession des parts de Monsieur Ayaz KHAN et agrément de la société AKSPHERE en qualité de nouvelle associée
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la cession, ce jour, de QUATRE VINGTS parts de la société 3IM, Société Civile Immobilière au capital de 500 Euros, immatriculée au RCS de EVRY sous le numéro 943 850 925 numérotées de 1 à 80 au profit de la société AKSPHERE.

La société AKSPHERE, est agréée qualité de nouvelle associée ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Eu égard aux résolutions ci-dessus adoptées, l'Assemblée Générale décide la modification corrélative des statuts de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

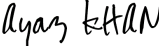
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

La société AKSPHERE

Représentée par Monsieur Ayaz KHAN

Signé par :

3AAD1F2A71324A2...

Madame Saïma SAEED AHMAD épouse KHAN

Signé par :

DA5DDC6A9F1E44A...

Monsieur Ayaz KHAN

Signé par :

3AAD1F2A71324A2...